

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 3K51-R0K7-2004-MX3T

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1/800/424.9300

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version 2.0	Date de révision: 10.03.2021	Numéro de la FDS: 400001021212	Date de dernière parution: 28.01.2019 Date de la première version publiée: 28.01.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 31.03.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H317 H319 H412 Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 P273 P280 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P333 + P313 P337 + P313 P362 + P364 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.0      Date de révision: 10.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021212      Date de dernière parution: 28.01.2019  
 Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide	Non attribuée - 01-2120118957-46	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 90 - <= 100
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undec-7-ene	6674-22-2 229-713-7 01-2119977097-24	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	3033-62-3 221-220-5 01-2119972935-21	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.0      Date de révision: 10.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021212      Date de dernière parution: 28.01.2019  
Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undec-7-ène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.0      Date de révision: 10.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021212      Date de dernière parution: 28.01.2019  
Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,08 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,013 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,047 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene	Eau douce	0,24 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,146 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,152 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,099 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,007 mg/kg poids sec (p.s.)

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10.03.2021	400001021212	28.01.2019
			Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle  
Déla i de rupture : > 8 h
- Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Matériel : Caoutchouc nitrile  
Déla i de rupture : 10 - 480 min
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : jaune clair
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : 8 - 9  
Concentration: 50 %
- Point de fusion/point de : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

congélation

- Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C
- Point d'éclair : 145 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
- Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Pression de vapeur : 0,0001 hPa (20 °C)
- Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Densité relative : 1,14 (20 °C)
- Densité : 1,14 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)
- Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)
- Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Température de décomposition : > 200 °C
- Viscosité  
Viscosité, dynamique : 10 000 - 20 000 mPa,s (25 °C)
- Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version 2.0	Date de révision: 10.03.2021	Numéro de la FDS: 400001021212	Date de dernière parution: 28.01.2019 Date de la première version publiée: 28.01.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 31.03.2022

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce: Lapin

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide:

Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL: oui

Evaluation: Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

## 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

: Type de Test: test des comètes  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Résultat: négatif

## N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

: Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 479  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

: Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Système d'essais: Hépatocytes de rat  
Activation du métabolisme: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

**Composants:**

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 45 - 145 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 15, 50, 150 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 28 d  
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Développement précoce de l'embryon: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

**Composants:**

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/15/50/150 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 0, 1, 5 and 10 %  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 12 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: non

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide:

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 75 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 75, 250 and 1000 mg/kg bw/d  
Méthode: OCDE ligne directrice 408

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.0	Date de révision: 10.03.2021	Numéro de la FDS: 400001021212	Date de dernière parution: 28.01.2019 Date de la première version publiée: 28.01.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 31.03.2022

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 50 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 28 d Dose: 0,15,50,150 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 120 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 90 d Dose: 0/15/40/120 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 408  
BPL: oui

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEC: 8,2  
Voie d'application: Inhalation  
Atmosphère de test: vapeur  
Durée d'exposition: 14 weeks 6 h Nombre d'expositions: 5 days/week  
Dose: 1.51/8.2/38 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 413  
BPL: oui

Espèce: Lapin, mâle et femelle  
NOAEL: 8 mg/kg  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 90 days 6 h Nombre d'expositions: 5 days/week  
Méthode: OCDE ligne directrice 411  
BPL: oui

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.0	Date de révision: 10.03.2021	Numéro de la FDS: 400001021212	Date de dernière parution: 28.01.2019 Date de la première version publiée: 28.01.2019
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 31.03.2022

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

**Composants:**

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Vue brouillée

Ingestion:

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Ingestion: Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 87 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 733 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3,5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 220 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 50 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Autres lignes directrices  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 650 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ISO 8192  
BPL: non

EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10.03.2021	400001021212	28.01.2019
			Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

210 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC:  $\geq$  12 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): env. 131,2 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 102 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 23 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,83 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les : EC20 (boue activée):  $>$  720 mg/l

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

microorganismes

Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: non

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité chronique pour le  
milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

Reaction products of pentaerythritol, propoxylated and 1-chloro-2,3-epoxypropane with hydrogen sulfide:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 0 %(162 h)

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 400 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: < 10 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B  
BPL: non

Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 2 %  
Lié à: Demande théorique en oxygène  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: non

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 0,4  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -2,2 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: QSAR  
BPL: non

log Pow: -0,43  
pH: 12,4  
Méthode: QSAR  
BPL: non

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,34 (20 °C)  
pH: 5 - 9  
Méthode: Coefficient de partage  
BPL: oui

log Pow: -0,54

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: Méthode de calcul 3,75

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10.03.2021	400001021212	28.01.2019
			Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

supplémentaire

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable (R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10.03.2021	400001021212	28.01.2019
			Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2019
2.0	10.03.2021	400001021212	Date de la première version publiée: 28.01.2019

Date d'impression 31.03.2022

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : MP51-808M-C00N-98PV

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1/800/424.9300

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 05.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021211      Date de dernière parution: 13.08.2019  
Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 70 - < 90
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
terphnyle hydrogn	61788-32-7 262-967-7 01-2119488183-33	Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	05.03.2021	400001021211	13.08.2019
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

inappropriés car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés halogénés  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	05.03.2021	400001021211	13.08.2019
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 05.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021211      Date de dernière parution: 13.08.2019  
Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
terphnyle hydrogn	61788-32-7	TWA	2 ppm 19 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	5 ppm 48 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	2 ppm 19 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5 ppm 48 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
terphnyle hydrogn	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,38 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	83,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	46,3 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	27,8 mg/kg

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 05.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021211      Date de dernière parution: 13.08.2019  
Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,23 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
terphnyle hydrogn	Eau douce	0 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10,3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,16 mg/kg
	Sédiment marin	0,316 mg/kg
	Sol	0,631 mg/kg
	Empoisonnement secondaire	2,22 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	05.03.2021	400001021211	13.08.2019
			Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Matériel	: caoutchouc butyle
Délai de rupture	: > 8 h
Matériel	: Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	: 10 - 480 min
Matériel	: Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture	: > 8 h
Remarques	: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 176 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité,	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version 1.2	Date de révision: 05.03.2021	Numéro de la FDS: 400001021211	Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée: 19.06.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 31.03.2022

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,15 (15 °C)

Densité : 1,15 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 18 000 - 45 000 mPa,s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Composés halogénés

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

**Composants:**

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

**Composants:**

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFGE):

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

terphnyle hydrogn:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: non  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 4 h  
Evaluation: Irritant pour la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritant pour la peau.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFGE):

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritant pour la peau.

terphnyle hydrogn:

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: Autres lignes directrices  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant pour les yeux.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritant pour les yeux.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE):

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

terphnyle hydrogn:  
Espèce: Lapin  
Méthode: Test de Draize  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
BPL: non

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:  
Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 429  
Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE):

Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 429  
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

terphnyle hydrogn:  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Humain  
Méthode: Test du patch à 24 hrs.  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Composants:**

terphnyle hydrogn:  
Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:  
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Résultat: positif

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium  
Résultat: négatif

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

terphnyle hydrogn:  
Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 3333, 10000 mg/kg  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDE):

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 48 h  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

terphnyle hydrogn:  
Génotoxicité in vivo : Espèce utilisée pour le test: Rat  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Dose: 250, 1250, 2500 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:  
Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Dose sans effet toxique observé: 15 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 453

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Résultat: négatif  
Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Souris, mâle  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 3 jours / semaine  
Dose sans effet observé: 0,1 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif  
Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine  
Dose sans effet observé: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Dose sans effet toxique observé: 100 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif  
Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Dose sans effet observé: 2 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif  
Organes cibles: Organes digestifs

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

2,2'-[[1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 238 d

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:  
 540 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet  
 observé: 750 Poids corporel mg / kg  
 Symptômes: Aucune réaction secondaire.  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement  
 précoce de l'embryon n'a été observé.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol  
 (BPFDEG):

Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement  
 précoce de l'embryon n'a été observé.

terphnyle hydrogn:

Type de Test: Etude sur deux générations  
 Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
 Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique  
 observé: 1 000 ppm  
 Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet  
 toxique observé: 1 000 ppm  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré  
 aucun effet sur la fertilité.  
 BPL: oui

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle  
 développement du fœtus : Voie d'application: Dermale  
 Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 28 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
 observé: 30 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique  
 observé: 300 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: Autres lignes directrices  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 13 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

observé: 60 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique  
observé: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
observé: 180 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique  
observé: > 540 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDE):

Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
observé: 30 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

terphnyle hydrogn:

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 125, 500, 1500 mg/kg bw/d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
observé: 125 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: Dose sans effet toxique observé: 500  
Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

**Composants:**

terphnyle hydrogn:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 14 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Dose: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: >= 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 5 d

Dose: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day

Méthode: OCDE ligne directrice 411

Espèce: Souris, mâle

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 3 d

Dose: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day

Méthode: OCDE ligne directrice 411

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDE):

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

terphenyle hydrogn:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 12 mg/kg

LOAEL: 120 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 14 weeks Nombre d'expositions: 7 days/week

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 0,1 mg/l

LOAEL: 0,5 mg/l

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 90 days Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week (67 n)

Dose: 0, 10, 100, 500 mg/m<sup>3</sup>

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Espèce: Lapin, mâle et femelle

NOAEL: 2 000 mg/kg

Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 21 days Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week

Dose: 125, 500, 2000 mg/kg bw/d

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Méthode: Toxicité subaiguë  
Organes cibles: Peau

**Composants:**

terphnyle hydrogn:  
Toxicité à dose répétée - Evaluation : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 05.03.2021      Numéro de la FDS: 400001021211      Date de dernière parution: 13.08.2019  
Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Ingestion:                      Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons                      : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                      : CE50 : 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes                      : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)                      : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique                      : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFGE):

Toxicité pour les poissons                      : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Méthode de calcul

### ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- terphnyle hydrogn:  
Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 56 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 103 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui
- Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFGE):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 3 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: env. 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
pH: 7,1  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFGE):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 150  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,7 - 3,6

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	05.03.2021	400001021211	13.08.2019
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

terphnyle hydrogn:  
Coefficient de partage: n- : log Pow: 6,5  
octanol/eau

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments

environnementaux

Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE):

Répartition entre les : Koc: 4460

compartiments

Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB)..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, Terphenyl)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, Terphenyl)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
Polluant marin : oui

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

**ADR**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, Terphenyl)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

Étiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, Terphenyl)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

Étiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : terphényle hydrogéné

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Installations classées pour la : 4511  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

#### Information supplémentaire

##### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

##### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.2	05.03.2021	400001021211	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 31.03.2022

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.